

226C1337
FR0010386334-FS0745

20 août 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

CLARIANE SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 août 2026, la société Flat Footed LLC¹ (3415 N Pines Way, Suite 205 Wilson, WY 83014, Etats-Unis) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 août 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CLARIANE SE et détenir, pour le compte desdits fonds, 17 748 147 actions CLARIANE SE représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
FF Hybrid LP	13 789 100	1,11
Flat Footed Series LLC – Fund 4	3 959 047	3,86
Total	17 748 147	4,96

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CLARIANE SE sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Flat Footed LLC a précisé détenir, pour le compte du fonds FF Hybrid LP dont elle assure la gestion, 11 688 139 actions CLARIANE SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *equity swaps* » portant sur autant d'actions CLARIANE SE, à dénouement en espèces, exerçables pendant cinq ans avec une option de renouvellement³.

¹ Flat Footed LLC est contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par The Marc P Andersen 2016 Irr Trust.

² Sur la base d'un capital composé de 357 540 852 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un delta de 1.